

J. B. Gagnon, *en thème.*
" " " *en français.*

SIXIÈME.

L. Pâquet, } *en français.*
A. Pelletier, }

F. N. Blanchet, } *en arithmétique.*
J. Sexton, }

J. Sexton, L. Pâquet, A. Pelletier et
F. Gagné, *en version.*

A. Pelletier, F. Blanchet, *en arithmétique.*

SEPTIÈME.

P. Villeneuve, *en latin.*

HUITIÈME.

T. Rinfret, *en français.*

E. Giguère, *en latin.*

Décédée le 4 février, Dame Marie Estier Lussier, épouse de J. F. X. Perrault Ecr., mère d'un de nos frères externes.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE. Il s'est tenu à Manchester et dans d'autres lieux, des assemblées pour venir en aide à lord John Russell dans ses efforts pour améliorer la franchise électorale.

Les journaux de Londres sont tous dans un état d'inquiétude à l'endroit des défenses maritimes, et ils suggèrent divers moyens de répulsion en cas d'invasion.

FRANCE. MM. de Morny et Fould ont quitté le cabinet et ont été remplacés par MM. de Persigny et Abbatucci.

La nouvelle constitution a été publiée le 15. En voici les articles principaux.

Le Président gouverne au moyen des ministres, du Conseil d'état, du Sénat et du Corps Législatif.

Le Président est responsable devant le peuple français auquel il a toujours le droit de faire appel.

Il a seul l'initiative des lois et le droit de faire grâce.

Il a droit de déclarer l'état de siège. Les ministres ne dépendent que du président. Il n'y a point de solidarité entre eux.

Le sénat se compose des Cardinaux, des Maréchaux, des Amiraux, des citoyens que le Président appelle à cette dignité. Ils sont inamovibles et à vie. Leurs fonctions sont gratuites. Ils peuvent s'opposer à la promulgation de certaines lois.

Il y aura un député au corps législatif pour chaque 35 mille électeurs. Les députés sont élus par le suffrage universel, pour six ans et ne reçoivent aucun traitement. Ils discutent et votent les projets de loi et l'impôt.

On ne pourra publier que les procès verbaux des séances, dressés par les soins du président du corps législatif. Les ministres ne peuvent être députés. Le Président de la République convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps Législatif.

Une haute cour de justice jugera les complots et attentats contre le Président et contre la sûreté de l'État.

Un nouveau ministère a été créé sous le nom de ministère d'état et donné à M. Casabianca.

Par un décret de Louis-Napoléon, la famille d'Orléans ne peut pas posséder de biens en France, elle devra vendre sous un an tous ceux qu'elle y possède.

Un autre décret annule les donations faites par Louis-Philippe à ses enfants, et leur donne d'autres destinations.

Le douaire de la duchesse d'Orléans, de 300, 000 fr., est maintenu.

Le ministre de la guerre a déferé à la demande du général Cavaignac en l'inscrivant sur le tableau des officiers en retraite.

Les ex-représentants non compris dans les décrets de bannissement ont eu permission de retourner dans leur foyers.

Les grands corps de l'état seront distingués par des uniformes particuliers. Ceux des conseillers d'état, des sénateurs, et des membres de la législature imitent par leur richesse les costumes du temps de l'empire.

On parle d'un attentat commis pour la seconde ou la troisième fois contre le vie du président. Un coup de pistolet lui aurait été tiré par un officier en sortant du Carroussel. Il circulait une rumeur selon laquelle la femme d'un préfet destitué aurait tenté de poignarder le président.

AUTRICHE. La seconde note du Président de France à la cour d'Autriche à Schwarzenberg exprime l'assurance d'une politique de paix et la nomination de Flahaut comme ministre de France auprès du cabinet Autrichien, dont on parle beaucoup semble indiquer que l'harmonie règne entre les deux puissances.

ESPAGNE. Quelques militaires ont été passés par les armes et de strictes mesures prises pour abolir le peu de liberté qu'il restait à la presse en Espagne.

STATISTIQUE DE LA HONGRIE.

D'après les derniers relevés officiels, ce royaume contient 14 millions et demi d'habitants dont 7 millions de catholiques, 4 de grecs schismatiques, 3 et un quart de protestants, le reste juifs.

Il y a 75 grandes villes, 888 petites et 16,000 villages.

Sous le rapport de l'origine, les Hongrois se divisent comme suit :

| | |
|-----------|------------|
| Magyars | 4,605,670. |
| Slaves | 4,905,760. |
| Allemands | 1,500,000 |
| Vallachs | 2,500,000 |
| Szeklers | 300,000 |

Le reste se compose de Juifs et autres étrangers.

ÉTATS-UNIS. Une nombreuse requête de Baltimore, signée d'à peu près 1500 citoyens du Maryland, a demandé au Président Fillmore la médiation du gouvernement des États-Unis auprès du gouvernement anglais, en faveur de Smith O'Brien et des autres exilés irlandais en Australie. Le président a déclaré à cette députation que des considérations politiques et des circonstances internationales empêcheraient

le gouvernement des E.-U. d'accéder à leur demande.

—On dit que le Pape a ordonné que deux larges pierres, l'une tirée du Capitole et l'autre du Colysée, seront préparées à Rome et présentées pour le monument qui va être élevé en l'honneur de Washington, dans la ville même de Washington.

Nouvel Evêque. Des lettres de Rome disent que probablement le Rev. J. N. Newman, recteur de l'église de S. Alphonse, à Baltimore, sera le nouvel évêque de Philadelphie. Ce digne prêtre est généralement estimé de tous ceux qui le connaissent. C'est un homme de science et de grande piété.

Nouveau-Brunswick. La législature est en pleine activité, les affaires sont expédiées avec accélération et de la manière convenable à l'attente publique. Un journal qui se publie au Nouveau-Brunswick assure que jamais plus grand harmonie n'a régné parmi les membres de l'assemblée. Pour cette raison, la somme de mesures parvenues à maturité est de beaucoup plus considérable qu'aux deux sessions législatives qui ont précédé, en égard à l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la session. Il y a en un mot peu de discours, les affaires progressent et la session pour être courte n'en serait pas meilleure au point de vue de l'intérêt public.

SOLUTION D'UN PROBLEME.

Voici, Mr. le Rédacteur, la solution du problème relatif au nombre des élèves du Collège de l'Association. Votre correspondant fait trois proportions: $x : y :: 3 : 1$, $z : y :: 6 : 1$, $z : x :: 2 : 1$; en effectuant les opérations indiquées, on trouve que $x = 3y$, $z = 6y$, $z = 2x$; par conséquent $2x = 6y$; et en substituant la valeur de x on a $6y = 6y$; donc $y = y$, équation identique, qui fait voir que le problème est indéterminé. Alors il faut se contenter des deux premières équations: $x = 3y$ et $z = 6y$ et le problème est résolu autant qu'il peut l'être.

Maintenant voyons les suppositions que l'on peut faire raisonnablement, en tenant compte des conditions subséquentes et corrigeant l'erreur qui se trouve sur le dernier numéro de l'Abeille, c-à-d. $z y$ divisé par x au lieu de $z y$ divisé par $x - y$. Si l'on suppose $y = 1$, on a $x = 3$ et $z = 6$; donc $x + y + z = 10$, nombre des élèves de Philosophie; 10 multiplié par $[x = 3]$ et divisé par $[y - z = -1]$ donnera -30 , résultat négatif qui n'est point applicable au nombre total des étudiants. Les suppositions $y = 2$, $y = 3$, ne satisfaisaient pas non plus à toutes les conditions du problème.